



Le chargement des bois doit se faire en conditions sécurisées.

Desservir une forêt : Pourquoi ? Comment ?

L'accès à la forêt est une nécessité évidente... mais souvent négligée. Une desserte de qualité présente pourtant de nombreux avantages : bénéfice garanti pour le propriétaire et sa forêt.

Qui ne s'est jamais plaint de l'état désastreux de ses chemins ? On accuse le grumier trop lourd, l'exploitant suréquipé, le 4x4 du chasseur... Tous sont fautifs... de vivre avec leur temps ! **Les techniques ont évolué**, les matériels aussi... mais rarement la desserte.

Quels besoins ?

La voirie forestière a des usages multiples : exploitation des bois, chasse, entretien de la propriété, intervention des secours (incendie)... Chacun a ses contraintes. Plusieurs aménagements peuvent y répondre et les concilier (voir **Notre Forêt** n° 40) :

- **Chemin pour camions de 35 à 50 t** : grumiers et véhicules de secours nécessitent des accès bien répartis, carrossables par tout temps, larges au sol et en hauteur (casse des branches),
- **Place de retournement** si le chemin ne débouche pas ; l'encombrement des camions proscrit toute manœuvre, au risque d'abimer les accotements et de blesser les arbres à proximité,
- **Chemin de débardage** : il relie la voie carrossable aux parcelles. Il permet d'en sortir les bois, d'entretenir la propriété, de chasser...
- **Place de dépôt** : elle concentre l'évacuation des bois sur un site spécifique, accessible au grumier et sa pince. Elle limite les dégâts à la forêt (blessures aux

arbres voisins, sol tassé et défoncé, fossés comblés ou abimés...) et sécurise le chargement (stabilité du grumier, circulation routière, réseaux aériens...). Hors exploitation, elle accueille les véhicules des chasseurs.

Quels bénéfices ?

En plus de procurer ces avantages immédiats, une desserte de qualité permet de :

- faciliter la **vente** des bois : visite des acheteurs potentiels (concurrence), diminution des coûts d'exploitation,
- dynamiser la **gestion** grâce à un accès facile aux différentes parcelles (diagnostic, suivi, moindre coût des travaux...),
- **valoriser** la propriété,
- contribuer à la **biodiversité** en augmentant la lumière au sol.

Quels entretiens ?

Le pire ennemi d'un chemin c'est l'EAU. Mais une desserte bien faite est **quasi-inusable** si elle est entretenue régulièrement :

- curage des fossés tous les 4 ans,
- maintien de la bande de roulement au soleil,
- fauchage ou girobroyage des bandes enherbées (2-3 ans), ou «revoir» (mise à nu des bordures pour visualiser le passage de gibier),
- renforcement (environ 6 ans selon les cas).

Enfin on respectera les conditions d'utilisation en réglementant la vitesse, en interdisant le passage en période de dégel...

Des schémas de desserte organisent ces aménagements sur différents massifs (voir encadré). Renseignez-vous.

Pierre-Edmond LELIEVRE
Chargé de mission au CRPF